Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260910-DELIB_202609_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026 N°3

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le DIX SEPTEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18

PRESENTS :
M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Philippe BRENELIERE, M. François GRAIGNIC, Mme Séverine CARLIER, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Sébastien AUBIN, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU, Mme Céline MARTIN AGISSON,

EXCUSE :
M. Loïc LORRE ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 4 septembre 2026

3 - TARIF – REPAS DES AÎNES DU MERCREDI

Un repas pour les ainés est organisé chaque 1er mercredi du mois de septembre à juillet.
Ce repas est préparé par le cuisinier de la cantine et se déroule dans la salle du restaurant scolaire.
Le tarif appliqué depuis le 1er janvier 2023 est de 13.50 €

Un apéritif était proposé et financé à tour de rôle par les participants. Ce dispositif devenant difficile à organiser il est proposé d'inclure l'apéritif dans le menu et donc d'augmenter le tarif.

Il est proposé le tarif suivant à compter du 1er octobre 2026 :

REPAS DES AINES (1er mercredi du mois))	**15 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le tarif de 15 € à compter du 1er octobre 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)

Le Maire,
Olivier JAVAUDIN